

Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Monsieur Marc Tarabella

Député européen

18 octobre 2011

Monsieur Marc Tarabella a été présent au dernier déjeuner du Cercle pour présenter les travaux du Parlement européen sur l'économie sociale et anticiper les développements en la matière au plan européen. Parmi les sujets évoqués par M TARABELLA: le rapport d'initiative sur l'avenir des SSIG de Prosinias De Rossa, le rapport d'initiative sur l'économie sociale de Mme Patrizia Toia (S&D), le statut européen pour les coopératives, l'étude sur les mutuelles et, enfin, la déclaration écrite 84/2010 dont il a été l'initiateur parmi quatre autres députés européens¹. Il a fait également un passage en revue des initiatives sur lesquelles travaille à présent la Commission européenne avec un accent sur l'entrepreneuriat social.



Un marché intérieur efficace et juste ne peut se construire sans une prise en compte de l'économie sociale.

Marc Tarabella, député socialiste belge au Parlement européen depuis 2004

Membre des commissions de l'agriculture et des droits de la femme et de l'égalité des genres, Monsieur Tarabella privilégie son engagement aux valeurs de l'économie sociale en présidant l'Intergroupe de l'économie sociale à côté de son collègue démocrate - chrétien Mario Mauro (Italie).

Sans détailler les initiatives évoquées ci-dessus qui ont fait, par ailleurs, l'objet d'amples informations à d'autres occasions ou déjeuners du Cercle, ce compte-rendu se concentra sur *les témoignages et les messages clé transmis par Monsieur Tarabella en tant initiateur de la déclaration écrite sur les statuts pour les acteurs de l'économie sociale et co-président de l'Intergroupe de l'économie sociale.*

Suite à une audition publique de l'Intergroupe dans la présence du commissaire Barnier, en octobre dernier, M Tarabella avait annoncé le lancement d'une **déclaration écrite** début 2011. La déclaration avait été adoptée par le Parlement européen le 10 mars avec 373 signatures. Selon M Tarabella, il est assez rare que les déclarations écrites soient adoptées, donc c'était une belle réussite de voir que la majorité des députés européens se sont mobilisés. Cette déclaration écrite est avant tout **un outil politique** : lancer un signal à la Commission européenne afin qu'elle puisse procéder à l'examen des options politiques et législatives liées à la mise en place d'un statut pour les différents acteurs de l'économie sociale.

Dans ce sens, la Commission avait intégré à sa stratégie sur le marché unique plusieurs initiatives dans le domaine de l'économie sociale, parmi lesquelles une étude sur les mutuelles dans les Etats membres afin d'évaluer si un statut européen des mutuelles avait **une utilité indispensable.**

¹ Régina Bastos (PPE), Pascal Canfin (Verts/ALE), Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL) et Renate Weber (ADLE).

Un bref point d'étape sur l'étude sur les mutuelles...

Pour rappel, de son côté, le Parlement avait lancé début 2011 **une étude sur « Le rôle des mutuelles au XXIème siècle »**, dont la version intégrale a été publiée en septembre dernier, et qui sera la **base de travail pour un rapport à rédiger, très probablement, par Mme Regina Bastos (PPE, Portugal)**, membre de la commission Emploi et affaires sociale. Madame Bastos n'a pas été désignée, officiellement, comme rapporteur, mais dès que la nomination aura lieu, **les travaux préparatoires sur le rapport** devraient débiter rapidement, idéalement, **avant la fin de l'année**.

Une étude sera lancée par la Commission pour compléter l'étude publiée en septembre au sein de la commission EMPL et sera organisée selon les mêmes principes que la dernière : dans le cadre d'un accord-cadre, une agence de consultants aux Pays-Bas effectuera l'étude sur la base d'entretiens avec les acteurs qui souhaitent apporter leur contribution.

L'étude sera lancée début novembre et devait être finalisée en début de l'année prochaine.

Le budget alloué est à hauteur de 100 000 euros.

Dans le cadre de **co-président de l'Intergroupe de l'économie sociale**, M Tarabella a souligné que les activités au Parlement se font en concertation avec toute une série d'organisations, de fédérations, d'organismes qui représentent des pans d'un secteur très vaste, très complexe et avec de grandes différences par pays. Les débats au sein de l'Intergroupe avec les parties prenantes permettent aux membres de l'intergroupe d'élargir leurs connaissances de l'économie sociale pour mieux faire connaître les besoins du secteur en matière de législation et réglementations au niveau européen. Selon les propos de M Tarabella, il est essentiel que les **acteurs de l'économie sociale communiquent régulièrement et de manière structurée, leurs besoins et intérêts**.

En ce qui concerne les initiatives de la Commission sur **l'entrepreneuriat social**, M Tarabella estime qu'au-delà de toute polémique liée aux concepts et notions, nous disposons d'un **énorme potentiel au niveau de l'entrepreneuriat social** et nous ne mettons pas tout en œuvre pour favoriser son développement à travers toute l'Union européenne.

En s'exprimant au sujet de la crise, M Tarabella a précisé que le pire des maux serait d'oublier la signification du mot **solidarité**. **L'économie sociale fait donc partie des réponses à la crise**. Selon Marc Tarabella, il ne faudrait pas profiter de la situation de crise pour remettre en cause toute une série d'acquis sociaux. Il y a d'autres mesures possibles comme le montre par exemple la proposition sur la **taxation sur les transactions financières**.

En termes de la politique d'élargissement de l'UE, M Tarabella **déplore que les pays de la vague d'adhésion 2004 aient connu constamment un climat très concurrentiel** (directive services et libéralisation d'autres marchés européens) lorsque les anciens membres ont bénéficié des mesures de soutien conséquentes.

Un rappel sur les autres dossiers évoqués par M Tarabella

Le **rapport d'initiative de M De Rossa sur l'avenir des SSIG**. Monsieur Tarabella considère que le Parlement a apporté sa contribution en dégagant des recommandations pertinentes pour faire avancer les travaux sur les SSIG. Pour rappel, le rapport d'initiative de M De Rossa évoque la nécessité de mettre en place des cadres juridiques adéquats au plan européen qui permettent la croissance des acteurs de l'économie sociale en leur assurant la sécurité juridique nécessaire pour le développement de leurs activités transfrontalières. A présent, des développements notables sur le dossier ne se préfigurent pas au plan européen, mais plusieurs travaux engagés dans le secteur de l'économie sociale devraient pousser la Commission européenne à agir dans la matière. D'ailleurs, la Commission est en train de travailler sur la révision du paquet Monti-Kroes et aux règles relatives aux aides d'Etat aux SIEG (différenciation du traitement en fonction de la nature du service, simplification des contrôles de surcompensations et ciblage en fonction du risque réel de distorsion de concurrence, extension des exemptions hors seuils, augmentation des seuils de minimis pour les SSIG).

Le **rapport d'initiative de la députée socialiste italienne Patrizia Toia** avait fait l'actualité européenne dans le secteur de l'économie sociale en 2009 dont le début a été marqué par l'adoption du rapport au Parlement européen à une très large majorité (580 voix pour sur 651). La résolution souligne que l'économie sociale doit bénéficier d'une reconnaissance qui va de pair avec son importance. Cette reconnaissance doit passer par le renforcement du concept même de l'économie sociale et par la promotion de la diversité des formes d'entreprendre dans toutes les politiques européennes. Au plan juridique, **l'adoption de statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations est indispensable**.

En ce qui concerne le **dossier relatif au statut européen des coopératives**, le constat d'un très faible taux d'utilisation du cadre législatif de l'Union en matière de sociétés coopératives européennes (SCE) - seules 17 SCE

étaient constituées au 8 mai 2010, incite le législateur européen à réfléchir à une révision du dispositif communautaire en s'interrogeant préalablement sur l'utilité de créer des instruments juridiques qui ne sont pas exploités à leur plein potentiel.

Dans les travaux d'évaluation de l'utilisation du statut, la Commission a noté cependant plusieurs aspects qui méritent une plus ample réflexion :

- le manque d'expérience au niveau de la mise en œuvre des dispositions
- la complexité des dispositions : la compréhension des dispositions nationales d'exécution du règlement et de la directive peut représenter un problème pour les petites organisations
- les spécificités des coopératives: les coopératives diffèrent des sociétés par actions à plusieurs égards. Elles disposent de leur propre législation et peuvent même être considérées comme des associations civiles plutôt que des sociétés au regard du droit national.

Les travaux avancent au Parlement européen où une adoption du rapport en commission EMPL est prévue pour novembre, et en plénière, en février 2012.

Le prochain déjeuner du Cercle Europe et économie sociale du 29 novembre accueillera Monsieur le député Henri Weber (S&D, France).

Le déjeuner aura lieu au **Bistrot de Paris, 33, rue de Lille, Paris 7ème.**

Nous vous prions de bien vouloir réfléchir et de nous tenir informés, avant le prochain déjeuner du Cercle, si vous êtes intéressés à apporter votre contribution à l'étude sur les mutuelles qui sera lancée par la Commission européenne début novembre.